



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de l'arrondissement d'Anjou demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve que lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 1^{er} mai 2018, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **6616, rue Eugène-Achard** - permettre une marge arrière de 4,92 m plutôt que 6 m, et ce, malgré l'article 39 du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 10^E JOUR D'AVRIL 2018.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux